COMMUNE DE FOISCHES

Tél. 03 24 42 07 03 Fax 03 24 42 22 34



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

FOISCHES, le 22 février 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL de FOISCHES se réunira en séance ordinaire, le mercredi 1^{er} mars 2023, à 18h30, à la mairie de FOISCHES.

L'ordre du jour est le suivant :

I – ADMINISTRATION GENERALE :

- I A Sivos Terre Querelle Modifications des statuts
- IB Sivos Terre Querelle Avance sur participation 2023 des communes membres
- I C Octroi de la garantie 2023 à l'Agence France Locale
- I D Transport des élèves- Convention de mutualisation avec la commune de CHOOZ Avenant 06
- IE Cotisation 2023 à l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités des Ardennes
- IF Subvention exceptionnelle à l'ASMUP 08
- IG Bons de fleurissement 2023
- IH Projet de mise en place d'une récompense pour les lauréats du Brevet des Collèges

II – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,

R.DEBOWSKI